



location d'un bien ancien selon besson

Par **vally136**, le **02/08/2009** à **10:04**

bonjour,

malgré la lecture des textes,il me reste des doutes sur la compréhension,pouvez vous m'éclairer merci.

j'ai signé auprès des impots un engagement pour 6 ans le 23/02/04.

Comment proroger cet engagement?

Faut-il refaire un engagement ou une simple demande écrite?

La durée est elle de 3 ou 6 ans?

peut on renouveler la prorogation plusieurs fois?

Quand faut il le faire le 23/04/2010 ou en mai 2011 avec la déclaration des revenus 2010.

voici mes préoccupations

merci,cordialement

vally